EPOCAST® 1614-A1 US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2020
1.1	11.07.2023	400001008137	Date de la première version publiée: 12.06.2020

Date d'impression 05.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1614-A1 US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : QW2G-K08M-U00F-X0QX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs et / ou mastics

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle
anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique
dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique
2-éthyl-4-méthylimidazole

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0 219-207-4 01-2119846133-44	Skin Sens. 1; H317	>= 30 - < 50
anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique	34090-76-1 251-823-9 607-240-00-0 01-2119513209-45	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique	2421-28-5 219-348-1 607-100-00-9	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1A; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3;	>= 10 - < 20

		H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 1 % STOT SE 3; H335 >= 1 %	
Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether	28064-14-4 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
phosphore rouge	7723-14-0 231-768-7 015-002-00-7 01-2119489913-23	Flam. Sol. 1; H228 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique	85-43-8 201-605-4 607-099-00-5 01-2119486679-14	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated	68937-54-2 Polymère	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2-éthyl-4-méthylimidazole	931-36-2 213-234-5 01-2119980935-21	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 731 mg/kg	>= 0,1 - < 1
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes de carbone Oxydes de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir au frais ou congelé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun	:	Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
Température de stockage recommandée	:	< -40 °C
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,18 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,18 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	13 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	13 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	3,7 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur

Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Eau douce	0,024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0024 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	19,5 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,211 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0211 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,0282 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]	Eau douce	0,44 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,044 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,59 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,059 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,15 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	1,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques	:	Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	pâte, solide
Couleur	:	brun
Odeur	:	type amine
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	:	La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	> 120 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

inférieure

Pression de vapeur	:	< 0,01 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	0,75 (25 °C)
Densité	:	0,75 g/cm3 (25 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	> 200 °C
Viscosité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	dioxyde de carbone monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 5 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Toxicité aiguë par inhalation	:	Dose sans effet observé (Rat, mâle et femelle): >= 5,19 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 436 BPL: oui Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 12 800 mg/kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle): > 4,44 mg/l Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 160 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): env. 3 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg
Méthode: Evalué(e)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,68 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5 000 mg/kg
Méthode: Evalué(e)

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 731 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 731 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,03 mg/l Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403 Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 400 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle): > 4 800 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 400 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Blessures normalement réversibles
BPL	:	oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	24 h
Méthode	:	Autres lignes directrices
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritant pour la peau.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Résultat	:	irritation légère

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	24 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Résultat	:	Irritation des yeux

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Résultat	:	irritation légère

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Corrosif

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: non

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: positif
BPL: non

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme

Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Système d'essais: Hépatocytes de rat
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 482
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0.5, 1 and 2.25g/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 500, 1000, 2000 mg/kg bw
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique
Espèce: Souris transgénique (mâle)
Type de cellule: Germe + Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 250/500/1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
BPL: oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat (mâle et femelle)
Dose: 1, 55, 3000 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: positif

Concentration: 0 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 5000 mg/kg
Résultat: négatif

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 0.0003 - 5.0 mg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 0.0003 - 0.03 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Concentration: 0.0032 - 0.05 µl/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 6 h/day for 5 days
Dose: 0, 720 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 days/week for 8 weeks
Dose: 100, 500, 1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Remarques	:	Les mélanges de résines époxydes Bisphénol A, Bisphénol F et epoxy-novolaque avec cette résine époxide cycloaliphatique peuvent présenter un risque possible de cancer de la peau en cas de contact à long terme. Les composants pris individuellement n'ont pas cet effet.
Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Dose	:	4000-8000 mg/kg bw
NOAEL	:	4 000 - 8 000
Méthode	:	Étude de cancérogénicité
Résultat	:	négatif
BPL	:	non

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	15 mg/kg
Fréquence du traitement	:	7 quotidien
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	.1 mg/kg
Fréquence du traitement	:	3 quotidien
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Rat, femelle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	1 mg/kg
Fréquence du traitement	:	5 quotidien
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	10, 30, 150, 700 ppm
Fréquence du traitement	:	6 hours/day, 5 days/week
	:	150 ppm
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	positif
Symptômes	:	Effets sur la reproduction des femmes, effets cancérogènes
Remarques	:	À l'origine de tumeurs chez les rongeurs. La recherche a démontré que le mécanisme de cancérogénicité ne s'applique pas aux humains.
Cancérogénicité - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5/25/125/500 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 14 d Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 125 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène. BPL: oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: OCDE ligne directrice 422 Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 30, 100 and 300 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: > 300 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 300 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Dose: 100, 300, 1000 mg/kg bw/day
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 15, 50, 150 mg/kg bw
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 150 Poids

corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 25, 80 and 230 mg/kg bw/d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 80 Poids corporel mg / kg
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 230 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 70, 300, 500, 700 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 300 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 300 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 100, 300, 700 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 ppm
Tératogénicité: NOAEL: > 700 ppm
Symptômes: Incidences sur la mère.
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène., Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOEL	:	5 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	90 d
Dose	:	5, 50 and 500 mg/kg/day.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	49 days
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	0, 30, 100 and 300mg/kg/day
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
	:	300 mg/kg
Dose	:	0, 100, 300, 1000 mg/kg bw
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Espèce	:	Cochon d'Inde
LOAEL	:	136 mg/m³
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère de test	:	poussières/brouillard
Dose	:	136 mg/m³

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	50 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	14 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOEL	:	10 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	5 d
Méthode	:	Toxicité subchronique
Espèce	:	Souris, mâle
NOAEL	:	100 mg/kg

Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	3 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	600 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.7

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
	:	80 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Dose	:	25, 80 and 230 mg/kg bw
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	150 ppm
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	24 Months
Nombre d'expositions	:	6 hours/day, 5 days/week
Dose	:	10, 30, 150, 700 ppm
Groupe de contrôle	:	non
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Remarques	:	N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Espèce	:	Lapin, mâle et femelle
NOAEL	:	>=1 ml/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	3 Weeks
Nombre d'expositions	:	6 hours/day, 5 days/week
Dose	:	0.1, 0.3, 1 ml/kg bw
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 410
Remarques	:	Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 32 - 56 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 30 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 2 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

NOEC (boue activée): 195 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 64 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 69,87 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Oryzias latipes (médaka)

Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5 592 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 70,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 68,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les microorganismes	:	CI50 (boue activée): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,3 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

phosphore rouge:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 33,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 5 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 65,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 50 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Poisson): 10 - 100 mg/l
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 1 080 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 892 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 040 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 11 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOECr (Skeletonema costatum (algue marine)): 3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 14 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

CE50r (Lemna gibba G3 (Lentille d'eau bossue G3)): > 1 020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 115 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 68,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 297,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 124,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 31,25 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): >= 22 µg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 15 µg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1300 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOECr : < 0,022 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0044 mg/l Durée d'exposition: 14 d Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0079 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité des sédiments	:	NOEC: 13 mg/kg sediment dw Contrôle analytique: oui Solvant: oui Durée: 28 d Type de Test: Essai en statique Eau: Eau douce Sédiment: Naturel Durée d'exposition: 28 d Nominal / mesuré: Mesuré

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, adaptée Concentration: 20 mg/l Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours Biodégradation: 71 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B BPL: oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,3 min (5 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,2 min (20 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,9 min (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

dianhydride benzophénone-3,3',4,4'-tétracarboxylique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 40 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 0 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)
pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Biodégradabilité : Concentration: 11,5 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours
Biodégradation: 99 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Cinétique:
7 d: 2 %
14 d: 17 %
21 d: 58 %
27 d: 98 %
28 d: 99 %
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-A

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 6,92 min (20 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,17 min (30 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 1,05 min (50 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Siloxanes and Silicones, di-Me, 3-hydroxypropyl Me, ethoxylated:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 15,6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2-éthyl-4-méthylimidazole:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée, non adaptée
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée
Concentration: 10 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3,7 %
Durée d'exposition: 29 d
Méthode: OCDE ligne directrice 310

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 d (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Photodégradation : Type de Test: Air
Dégradation (photolyse indirecte): 50 % Dégradation par périodes de demi-vie: 15,8 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,34 (20 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

anhydride tétrahydro-4-méthylphtalique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,88 (40 °C)
pH: 5,9
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)
pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,30

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,29 (40 °C)
pH: 5,9
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 28 d
Température: 20 °C
Concentration: 0,0005 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 12 400
Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 28 d
Température: 20 °C
Concentration: 0,0005 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 13 400
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,488 (25,1 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 123

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Phenol, polymer with formaldehyde, glycidyl ether:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 445

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrophtalique:

Répartition entre les compartiments environnementaux : OCDE ligne directrice 121
Milieu: Sol
log Koc: 1,70
Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]:

Evaluation : Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

: Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UNRTDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3 Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs		Non applicable

impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 5, 4 bis, 84

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	:	Matière solide inflammable.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	:	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Flam. Sol.	:	Matières solides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1	H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.